



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 novembre 2022 A 18H00
SÉANCE N° 05_2022**

L'an deux mille vingt-deux et le trente novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BRUN Ophélie, Maire.

Présents : BRUN Maximin, GALLARD Jean-Claude, BREURE Gisèle, BRUN Ophélie, BONNEFOND Bertrand (visio), BRUN Thierry.

Représentés : Bertrand BONNEFOND par Jean-Claude GALLARD.

Secrétaire de séance : Jean-Claude GALLARD

Début de séance : 18h00

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Approbation du compte rendu du 10 octobre /2022
- ◆ Approbation de la convention d'application entre le Parc des Ecrins et la commune de Villard Notre Dame pour 2022-2024
- ◆ Délégation de compétence des travaux sur le réseau de l'éclairage publique à TE38
- ◆ Point d'information eau
- ◆ Point d'information sur les garages : récupération des clés, convention avec l'ACCA et l'Association des Fareillets
- ◆ Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 OCTOBRE 2022

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance.

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION ENTRE LE PARC DES ECRINS
ET LA COMMUNE DE VILLARD NOTRE DAME POUR 2022-2024**

Dans le cadre de la charte du Parc national des Ecrins avec qui nous sommes partenaire, il y a lieu de renouveler le projet de la convention d'application pour la mise en œuvre du programme d'actions du territoire du parc national des Ecrins pour les années 2022, 2023 et 2024.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le projet de la convention avec le Parc National des Ecrins qui décline les engagements de la commune dans plusieurs actions de développement durable, de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager. Cette convention d'une durée de trois ans fera l'objet d'un suivi par l'organisation au moins une fois par an d'une réunion bilan avec le Conseil Municipal.

Le Maire propose d'approuver la convention 2022-2024.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention entre le Parc National des Ecrins et la Commune de Villard Notre Dame pour la période 2022-2024
- D'autoriser le maire à signer cette convention



Remarques : Jean-Claude GALLARD est chargé de voir avec Pierre-Yves PEYRET pour le passage de l'architecte du Parc des Écrins que nous devons rencontrer concernant les projets immobiliers. Demander également s'il serait possible de mettre une signalisation pour la protection des grenouilles au printemps et en assurer un inventaire des différentes espèces.

DELEGATION DE COMPETENCE DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A TE38

TE38 envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés ci-dessous, intitulés :

COLLECTIVITE : COMMUNE DE VILLARD NOTRE DAME
AFFAIRE : EP – RENOVATION VILLAGE TR1
21-001-549

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 37 395 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 11 011 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 1 158 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 25 226 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif
- De la contribution correspondante à TE38
- De l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 37 395 €
Financements externes : 11 011 €
Participation prévisionnelle : 26 384 €
(Frais TE38 + contribution aux investissements)

- PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : **1 158 €**
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité
- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

25 226 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde

AUTORISATION A LA CONDUITE D'UN ENGIN DE DENEIGEMENT



Cette délibération a été rajoutée à l'ordre du jour à l'unanimité par les élus du conseil municipal.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'engin de déneigement sera livré courant décembre et qu'au vu des conditions climatiques, il convient d'autoriser la conduite de l'engin de déneigement à :

- BRUN Maximin
- BRUN Vivien
- PANTYRA Emmanuel

Ces auto-entrepreneurs feront parvenir une facture détaillée de leurs interventions à l'issue de la saison hivernale à la mairie. Comme les années précédentes. Il est convenu de rajouter M. Emmanuel PANTYRA pour pallier aux absences de Maximin et Vivien BRUN durant les vacances scolaires. Il est rappelé que l'engin sera assuré dès réception par la mairie, que les concernés, en tant qu'auto-entrepreneur, possèdent eux même une assurance responsabilité civile qui les couvrirait en cas d'accident avec l'engin de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser la conduite de l'engin de déneigement à Maximum BRUN, Vivien BRUN, Emmanuel PANTYRA pour mener à bien les opérations de bonnes conditions de circulation dans le village.

QUESTIONS DIVERSES

Point d'information des travaux en cours et à venir :

- Diagnostic pastoral : Le rendu du diagnostic aura lieu le 14 décembre prochain, en présence des élus et de M. Hermann DODIER qui a réalisé l'étude.
- Table d'orientation : Modifications faites sur maquettes reçues courant Octobre, et renvoyées à l'entreprise Pic Bois.
- L'enfouissement du réseau d'eau débutera en 2024.
- En attente de devis :
 - Pour les places de parking en haut du village.
 - La remise en état de la piste du Carrelet pour faciliter la circulation du berger.

Point d'information sur l'eau :

La commune a fait venir un spécialiste en recherche et détection de fuites, mais l'absence de compteur rend la manœuvre difficile.

Prévoir l'installation de deux compteurs à savoir :

- En amont du village
- Le deuxième sur le réseau à la sortie du village

Lors de cet entretien il a été conseillé par M. CUSSENOT, et plus tard par l'entreprise A.T.EAU de refaire en priorité tout le réseau dans le village, pour plusieurs raisons dont les suivantes :



Plus de 80% des fuites détectées concernent les raccordements – profiter de l'ouverture des rues pendant l'enfouissements des réseaux secs est primordial - les conduites d'eau datent des années 60 – D'importantes fuites ont été détectées dans le village.

Il est conseillé d'engager par la suite des travaux sur la partie amont et aval du village par portion.

Point d'information sur les garages

Tous les garages ont été récupérés.

Prévoir une convention et un bail pour mise à disposition gratuite pour l'Association Les Fareillets du Rochail ainsi que l'ACCA.

Point d'informations diverses :

- Le bail de Romain CLUZEL prendra fin en début d'année 2023, il est convenu d'envoyer un courrier à Romain CLUZEL pour l'informer que la Mairie ne reconduira pas le bail.
- Un courrier sera envoyé à tous les habitants pour rappel de l'existence d'un Arrêté municipal obligeant la pose d'arrêts de neige et de chenaux.

Fin de séance : 19h30